

AVIS DE CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

COMMUNIQUE

Article 1^{er} : Il est ouvert, au titre de l'année 2011, des concours directs et professionnels d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Le nombre total de places offertes aux concours est fixé à 100 dont 80 pour le concours direct et 20 pour le concours professionnel.

Ces places sont réparties par corps comme suit :

1. CONCOURS DIRECTS

Administrateurs Civils	22
Conseillers des Affaires Etrangères	10
Inspecteurs des Services Economiques	12
Inspecteurs des Finances	18
Inspecteurs du Trésor	05
Planificateurs	08
Administrateurs du Travail et de la Sécurité Sociale	05

2. CONCOURS PROFESSIONNELS

Administrateurs Civils	05
Inspecteurs des Services Economiques	03
Inspecteurs des Finances	03
Inspecteurs des Impôts	03
Inspecteurs du Trésor	03

Article 2: Les épreuves se dérouleront les 29 et 30 octobre 2011 dans le centre d'examen unique de Bamako.

Article 3: Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

1) Concours directs :

- posséder la nationalité malienne ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- être âgé de 40 ans au maximum au 1^{er} janvier 2011 ;
- être titulaire d'un diplôme national ou étranger de niveau équivalent au moins à la maîtrise dans une des spécialités exigées par les textes régissant le corps de recrutement.

2) Concours professionnels :

- être fonctionnaire âgé de 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2011 et totalisant au moins 5 ans de service effectif dans un corps de la hiérarchie au moins égale à la catégorie B2.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1) Concours directs :

Pour les Candidats se présentant pour la première fois au concours :

- une fiche de candidature dûment remplie et signée par le candidat et timbrée à 200 F CFA;
- une copie certifiée conforme du diplôme ou attestation en tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme de la lettre d'équivalence du diplôme étranger ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- un certificat de nationalité ;
- une (1) photo d'identité récente à coller sur la fiche de candidature ;
- un certificat médical pour les handicapés ou les personnes en situation d'handicap.

Pour les candidats ayant déposé un dossier de candidature en 2010 :

- une fiche de réinscription dûment remplie et signée par le candidat et timbrée à 200 F CFA;
- une (1) photo d'identité récente à coller sur la fiche de réinscription ;
- un certificat médical pour les handicapés ou les personnes en situation d'handicap.

2) Concours professionnels:

- une fiche de candidature dûment remplie et signée par le candidat et timbrée à 200 F CFA ;
- une copie de l'arrêté d'intégration dans un corps de la hiérarchie au moins égale à la catégorie B2 ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ou attestation en tenant lieu ;
- une autorisation de participation au concours délivrée par le service employeur ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- une (1) photo d'identité récente à coller sur la fiche de candidature ;
- un certificat médical pour les handicapés ou les personnes en situation d'handicap.

Article 5 : Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 16h et le samedi de 8h à 12h.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 17 octobre 2011 délai de rigueur, au Centre de formation de l'ENA.

Article 6 : En cas d'admission, le candidat devra fournir les pièces complémentaires ci-après :

- un certificat de visite et de contre-visite médicale, délivré par les autorités médicales, datant de moins de trois (3) mois, indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de maladie de longue durée ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

Article 7 : Chaque concours comporte trois épreuves :

- une épreuve écrite de culture générale, d'une durée de 3 heures coefficient 2 ;

- deux épreuves à caractère technique d'une durée de quatre (4) heures coefficient trois (3) chacune.

Article 8: Les épreuves sont notées de zéro (0) à vingt (20).

Toute note inférieure à 8 sur 20 dans l'une des épreuves est éliminatoire.

Nul ne peut être déclaré admis au concours s'il n'a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

Article 9 : L'appel des candidats a lieu à 07 heures et le démarrage des épreuves est prévu pour 08 heures.

L'accès à la salle est subordonné à la présentation d'une pièce d'identification nationale en cours de validité : carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire.

Aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examen après la lecture du sujet quelque soit le motif de son retard.

Les candidats sont tenus au respect strict du règlement du concours lors de la passation des épreuves, sous peine d'expulsion de la salle ou de disqualification du concours et sans préjudice de poursuites pénales, le cas échéant.

Article 10 : Le programme des épreuves et le règlement des concours sont consultables sur le site de l'ENA (www.enamali.ml).

Les fiches d'inscription et de réinscription sont disponibles au Centre de formation de l'ENA et sur le site de l'ENA.

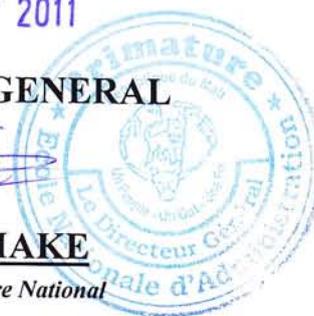
Toutes les informations complémentaires peuvent être obtenues au Centre de Formation de l'Ecole Nationale d'Administration sis au quartier Baco Djicoroni ACI non loin de la SOTELMA sur la voie bitumée menant au fleuve - Téléphone : 20 28 48 36,
E mail : « contact@enamali.ml ».

Bamako, le 21 SEPT 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

Fousseyni SAMAKE

Grand Officier de l'Ordre National



Ampliations

Original

Primature

Tous-Ministères

Tous les Gouvernorats

Toutes les DRH